

Publié le 2 février 2018

Le discours du Pape François à la Rote romaine

En déclarant la nullité ou la validité du lien matrimonial, les juges du tribunal de la Rote romaine doivent être des «experts de la conscience des fidèles chrétiens». Ce sont les paroles de François qui, une nouvelle fois, a insisté sur l'importance du discernement, lors de sa traditionnelle audience de janvier marquant l'ouverture de l'année judiciaire, le 27 janvier dernier.

Le Saint Père a insisté sur la centralité de la conscience, démontrant, s'il en était besoin, que la personne agit ou doit agir à partir de ce que sa conscience lui dicte. Cependant, si la conscience dicte l'agir, elle doit être éclairée pour opérer ce discernement. D'où sa constatation de tous ces chrétiens chez qui la conscience est «devenue muette et absente durant de longues années, et, ensuite, ont été aidés par Dieu et par la vie à retrouver un peu de lumière, en s'adressant à l'Église pour avoir la paix dans leur conscience». Car la conscience est le lieu «où l'homme est seul avec Dieu», c'est Dieu seul qui peut ouvrir la conscience et la rendre attentive à l'Esprit Saint et à l'enseignement du Magistère, les seuls points qui peuvent l'éclairer et permettre un vrai discernement entre ce qui est bien et ce qui est mal.

François a renouvelé l'invitation à ceux qui agissent dans la pastorale matrimoniale et familiale à aider les fiancés «à construire et cultiver le sanctuaire intime de leur conscience chrétienne, pour édifier une famille selon le dessein de Dieu». Dans *Amoris lætitia*, a souligné le Pape, sont indiqués des parcours pastoraux pour aider les fiancés à entrer sans peur dans le discernement et dans le choix du futur état de vie conjugale, parce qu'est «plus que jamais nécessaire une expérience continue de foi, d'espérance et de charité, pour que les jeunes reviennent à décider, avec une conscience sûre et sereine, que l'union conjugale ouverte au don des enfants est une grande joie pour Dieu, pour l'Église, pour l'humanité».

Ce soin des consciences ne peut pas être un engagement exclusif des pasteurs, mais «c'est la mission de tous, ministres et fidèles baptisés», justement parce que le mariage et la famille sont le futur de l'Église et de la société. Il est donc nécessaire de favoriser un état de catéchuménat permanent, afin que la conscience des baptisés soit ouverte à la lumière de l'Esprit.

Ainsi les juges de la Rote, en instruisant le procès qui aboutit à une déclaration de nullité du mariage ou au maintien de sa validité, ne doivent pas agir comme des bureaucrates qui délivrent un

certificat. Ils doivent accueillir les fidèles dans une vraie compréhension de leurs difficultés, tout en maintenant ferme la vérité du mariage et de l'Eucharistie, et en donnant à ceux qui ont recours à eux les raisons véritables de leurs décisions. Ce faisant, dans leur domaine, ils agissent comme des «maîtres» de justice dans la formation des consciences et évitent que «la conscience des fidèles en difficulté pour ce qui concerne leur mariage se ferme à un chemin de Grâce».

Source : Vatican News, 29 janvier 2018

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur notre [site](http://srp-presse.fr) (srp-presse.fr)